



CHANCELLERIE D'ÉTAT

BUREAU DE LA

COMMUNICATION

EN BREF – EN BREF – EN BREF – EN BREF – EN BREF

Ecole secondaire neuchâteloise

L'anglais pour tous dès la rentrée 2009

— La chancellerie d'Etat communique:

« Do You Speak English ? » Afin de permettre à tous les élèves de l'école secondaire neuchâteloise d'apprendre l'anglais, cette langue sera enseignée également en 7^e année préprofessionnelle (PP) et moderne (MO) dès la rentrée d'août 2009, en 8^e PP dès 2010 et en 9^e PP dès 2011. Cette innovation a été annoncée ce jour en conférence de presse par la conseillère d'Etat Sylvie Perrinjaquet, cheffe du Département de l'éducation, de la culture et des sports (DECS). Une nouveauté qui nécessitera une légère adaptation de la grille horaire et le remodelage des activités complémentaires à options (ACO). Dès 2009, chaque établissement secondaire pourra mettre sur pied des activités facultatives, hors grille horaire, tenant compte de l'offre régionale déjà en place sur les plans sportif, artistique ou culturel.

Retard affiché par le canton de Neuchâtel

En mars 2004, la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) établissait la stratégie nationale pour l'enseignement des langues et fixait l'objectif pour 2006 de généraliser l'anglais à tous les élèves au plus tard au degré 7. Le canton de Neuchâtel, qui ne dispense pas encore l'anglais aux élèves de 7^e année PP / MO et 8^e et 9^e années PP, enregistre un certain retard. Il est même un des derniers cantons romands à ne pas avoir réalisé l'objectif de la CDIP : Fribourg, Genève, le Jura et le Valais dispensent déjà des leçons d'anglais à tous leurs élèves dès la 7^e année. Et dans toute la Suisse, on s'achemine à terme vers l'enseignement de l'anglais à l'école primaire déjà.

La généralisation de l'anglais à l'école secondaire répond également aux besoins du monde actuel. La mobilité accrue des étudiants dans les filières de formation requiert de maîtriser l'anglais le plus tôt possible. Cette langue est devenue incontournable dans bon nombre d'entreprises du canton de Neuchâtel ; c'est un critère de sélection dans certaines professions (par ex. hôtellerie, vente). Enfin, l'environnement culturel des jeunes fait un grand usage de l'anglais. Ne pas en maîtriser des rudiments peut être considéré comme un facteur d'exclusion.

Réorientation des ACO et pas un abandon !

— Introduites dans les années 70, les activités complémentaires à options (ACO) sont actuellement obligatoires en 7^e moderne et préprofessionnelle et facultatives en 7^e et 8^e années de la section maturité.

L'introduction de l'anglais en 7^e PP et MO nécessitera de sortir ces ACO de la grille horaire. En effet, celle-ci n'est pas extensible à l'infini, bien qu'elle soit insuffisamment dotée en nombre de périodes d'enseignement. Ainsi un élève neuchâtelois, sur l'ensemble de son cursus scolaire, totalise plus de 1.000 heures d'enseignement de moins que son homologue valaisan, soit l'équivalent d'une année scolaire en moins !

Se concentrer sur les apprentissages fondamentaux

En remodelant les ACO, le DECS souhaite clairement concentrer la grille horaire sur les apprentissages fondamentaux. Mais les ACO ne seront pas abandonnées dans leur principe car ces activités contribuent au développement de l'élève et lui ouvrent des horizons nouveaux au-delà du strict cadre scolaire.

Les ACO deviendront ainsi des activités facultatives, dispensées en-dehors de l'enseignement obligatoire à tous les élèves des degrés 7 à 9. Dès la rentrée scolaire 2009, les directions des écoles secondaires recevront une enveloppe financière dans le but de développer leurs propres projets d'établissement, tenant compte ainsi des spécificités de l'offre déjà mise en place sur les plans local ou régional.

Plus de 1 million de francs pour les activités facultatives

La généralisation de l'anglais et la réorientation des ACO respecteront l'objectif de neutralité des coûts. Pour rappel, l'Etat (45%) et les communes (55%) assument conjointement les dépenses de l'enseignement obligatoire.

A relever que sur 1,6 million de francs alloués actuellement chaque année aux ACO, c'est plus d'un million de francs qui sera réaffecté annuellement aux projets d'établissement, en vue de réorienter les activités facultatives.

Conseil scolaire favorable

Dans un courrier adressé par le Service de l'enseignement obligatoire à fin novembre 2007 aux directions des écoles secondaires, le DECS les a informées de ses intentions de généraliser progressivement l'enseignement de l'anglais dès la rentrée d'août 2009. Il y était notamment relevé que les modalités d'application seraient prochainement précisées. Aucune mention relative aux activités complémentaires à options n'était cependant faite dans cette correspondance. Il ne pouvait d'ailleurs en être autrement, puisque, dans le souci de passer du stade des intentions à celui de la concrétisation, cette innovation a été présentée le 5 février 2008 par le cheffe du DECS au Conseil scolaire, organe cantonal consultatif en matière de programmes d'enseignement.

Dans sa séance du 5 février, le Conseil scolaire a fait part de son entier soutien à ces nouveautés.

Neuchâtel, le 8 février 2008